



## REVUE DE PRESSE DU 01/12/2016

- 1- Les délais de rapatriement des devises provenant des exportations doublent à 360 jours. De nouvelles mesures de facilitation en faveur des exportations hors hydrocarbures ont été introduites récemment par la Banque d'Algérie dont celle de l'allongement du délai de rapatriement des devises provenant des exportations, ont fait savoir des responsables de cette institution financière nationale.
  
- 2- De hauts responsables d'institutions financières internationales, comme la Banque Mondiale, la BAD (Banque africaine de développement), la BADEA (Banque arabe pour le développement de l'Afrique), la BID (Banque Islamique de Développement) et de plusieurs institutions africaines sont attendus au Forum africain d'investissement et d'affaires prévu du 3 au 5 décembre à Alger.
  
- 3- Pas moins de 1.000 participants représentant plus de 40 pays africains dont près de 800 hommes d'affaires sont attendus au Forum africain d'investissement et d'affaires prévu du 3 au 5 décembre à Alger, a indiqué l'ambassadeur conseiller au ministère des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Smail Benamara. "Plus de 40 pays africains ont, à ce jour, confirmé leur participation, mais pas tous au niveau ministériel. Il y aura plus de 30 présidents de chambres de commerce. Nous aurons en tout environ 1.000 participants dont 80% d'hommes d'affaires avec une participation institutionnelle donc marginale (20%)", a souligné M. Benamara.
  
- 4- La loi d'orientation sur le développement de la Petite et Moyenne entreprises (PME), adoptée mercredi par l'Assemblée populaire nationale (APN) prévoit plusieurs réformes de soutien aux entreprises. Le texte de loi comprend plusieurs mesures de soutien aux PME notamment en ce qui concerne la création de PME, la recherche, le développement, l'innovation, le développement de la sous-traitance et le financement d'actions de sauvetage et de reprise d'activités des entreprises en difficulté mais viable. La PME est une entreprise de production de biens et/ou de services employant une (1) à 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 4 milliards de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas à 1 milliard de DA.



- 5- Le projet de loi modifiant et complétant la loi 12-83 du 2 juillet 1983 relatif à la retraite a été adopté mercredi par la majorité des membres de l'assemblée populaire nationale (APN). Le vote du texte de loi a eu lieu en séance plénière Mohamed Larbi Ould Khelifa, président de l'APN, en présence du ministre du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mohamed El Ghazi et de la ministre des relations avec le parlement Ghania Eddalia.
  
- 6- L'Opep a décidé mercredi à Vienne de réduire sa production de pétrole à 32,5 millions de barils/jour à partir du 1er janvier 2017, a annoncé son président Mohamed Saleh Al Sada. "L'Accord est de réduire d'environ 1,2 mbj pour porter la production à 32,5 mbj à compter du 1er janvier 2017", a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse à l'issue de la réunion ministérielle ordinaire de l'Opep. L'Algérie avait soumis une proposition de baisse de la production au sein de l'organisation d'environ 1,1 million de barils par jour, qui a été adoptée lors de la réunion, a confié à l'APS une source sûre.
  
- 7- Le permis à points sera introduit en 2017, tout comme la nouvelle plaque d'immatriculation et la carte grise électronique. Le nouveau code de la route et de la circulation routière, dont l'examen a débuté mardi au niveau de l'APN, va en effet introduire beaucoup de nouveautés dans ce domaine, en particulier la fin du retrait du permis de conduire, qui sera remplacé par la défalcation de points, un système déjà adopté depuis de longues années notamment en France. «Ce nouveau code de la route a été déjà examiné par la Gendarmerie nationale (GN), qui a émis plusieurs propositions pour l'enrichir», a indiqué hier mercredi à la radio le colonel Mohmed Triki.



A lire :

## **Nouvelles facilitations de la Banque d'Algérie**

### **EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES**

Les délais de rapatriement des devises provenant des exportations doublent à 360 jours.

De nouvelles mesures de facilitation en faveur des exportations hors hydrocarbures ont été introduites récemment par la Banque d'Algérie dont celle de l'allongement du délai de rapatriement des devises provenant des exportations, ont fait savoir mardi des responsables de cette institution financière nationale. Les exportations hors hydrocarbures «s'inscrivent dans les axes de développement vers une économie nationale diversifiée compétitive et concurrentielle», explique-t-on de même source.

Dans le cadre d'un accompagnement progressif et soutenu et sur proposition du gouverneur de la Banque d'Algérie, le Conseil de la monnaie et du crédit a introduit une nouvelle modification au règlement n°07-01 du 3 février 2007, en vue de son adaptation aux nouvelles exigences et perspectives en la matière. Ces nouvelles mesures ont fait ainsi l'objet d'un règlement daté du 17 novembre 2016 qui modifie celui de février 2007 relatif aux règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises.

Lors de sa réunion de novembre dernier, le Conseil de la monnaie et du crédit a alors consacré le principe du paiement au comptant ou à crédit d'une opération d'exportation, devant être adossée à un contrat d'exportation. A ce titre, les nouvelles mesures visent à allonger le délai de rapatriement des devises provenant des exportations algériennes hors hydrocarbures en le portant de 180 à 360 jours. «Ce délai de rapatriement devrait être expressément transcrit dans le contrat commercial», précise-t-on.

Pour rappel, la réglementation précédente obligeait l'exportateur algérien à rapatrier ses recettes en devises provenant de l'exportation dans un délai n'excédant pas 180 jours à compter de la date d'expédition des biens. En cas de défaut de rapatriement dans ce délai imparti de 180 jours, l'exportateur est non seulement privé de la rétrocession en devises mais il est aussi passible d'une poursuite judiciaire si ce retard n'est pas justifié.

Pour les autres mesures avalisées par le Conseil de la monnaie et du crédit, il s'agit aussi de renforcer les outils de «sécurisation» de l'acte d'exportation par le recours à l'assurance-crédit souscrite auprès de l'organisme national habilité en la matière, lorsque le délai de rapatriement est compris entre 180 et 360 jours, ajoute-t-on. Ces mesures visent également à assurer la possibilité de refinancement pour l'exportateur, par le bénéfice d'avances en dinars, sur les recettes d'exportation, de la part de la banque commerciale, dûment couvertes par le contrat d'assurance-crédit à l'export, souligne la même source.

Par ailleurs, les mesures avalisées par le Conseil de la monnaie et du crédit visent à ouvrir la perspective d'un accompagnement de l'acte d'exportation de biens de consommation durables ou d'équipements par des délais adaptés à ce type d'exportation (au-delà du délai de 360 jours fixés par le nouveau règlement). Dans ce cadre, une instruction de la Banque d'Algérie précisera les conditions de mise en œuvre de ce nouveau dispositif.



La même source précise toutefois qu'«il demeure entendu que les présentes mesures d'assouplissement ne dispensent aucunement les opérateurs-exportateurs du respect des règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises prévues dans le règlement n° 07-01 du 03/02/2007, modifié et complété».

Par ailleurs, toujours dans le cadre de l'introduction de ces nouvelles facilitations, un nouveau régime douanier favorisant les exportations hors hydrocarbures est en cours d'examen par le secrétariat général du gouvernement, a indiqué ce même mardi à Alger le directeur général des douanes, Kaddour Bentahar.

Appelé «drawback», ce régime douanier, prévu par le projet de Code des douanes qui sera présenté en décembre prochain à l'APN, permet à l'exportateur de produits manufacturés d'être remboursé pour les droits de douane payés à l'importation des matières premières ayant servi à fabriquer ses produits exportés, a-t-il expliqué lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques en présence du ministre du Commerce Bakhti Belaïb.

**-FIN-**